

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre
le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
SAINT MARTIN Claude.

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Date de convocation : 04/12/2020

Présents : LOUBIERES Catherine, SAINT MARTIN Claude, CAMPANA Robert, COULON Josiane,
DECHAMPS Freddy, ALET Josette, LABRUYERE Veronique, BOUYSSOU Christian, BAROUX Patricia,
DARRAS Jerome, DENEUX Gilles.

Secrétaire de séance : BOUYSSOU Christian.

Le Procès verbal de la réunion du 12 octobre est approuvé à 6 voix pour et 5 contre.

N°2020-34

Objet : Vote de crédits supplémentaires BUDGET PRINCIPAL

le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
60612	Energie - Electricité		2000.00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc		550.00
6713	Secours et dots		300.00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2850.00	
TOTAL :		2 850.00	2 850.00

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

N°2020-35

Objet : Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires		750.00
74	Subventions d'exploitation	550.00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	200.00	
TOTAL :		750.00	750.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

OBJET : REVALORISATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT

N°2020-36

OBJET : REVALORISATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, afin de rééquilibrer le budget d'assainissement, décide à 10 voix pour et une voix contre (Josette ALET) de revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs de l'assainissement :

- La redevance est fixée à 110€ au lieu de 100€
- Le M3 est fixé à 1.45€ au lieu de 1.35€

N°2020-37

OBJET : CESSION TERRAIN A Mr ANDRE DANIEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- les travaux de divisions réalisés par SOGEXFO (géomètres experts) à Pont de Rhodes,
- la demande d'acquisition par Mr Daniel ANDRE de la parcelle située devant l'entrée de sa propriété, cadastrée section A n°457 d'une superficie de 179 m², afin d'en faire son parking.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide à 6 voix pour, 4 voix contre (les conseillers de l'opposition font part de leur désaccord en proposant que le dit terrain soit destiné à un parking de covoiturage) et 1 abstention, de vendre ce terrain communal à Mr ANDRE au prix de 3.50€ le m², les frais d'acte étant à la charge de ce dernier.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié.

N°2020-38

OBJET : CESSION TERRAIN à Nolwenn PILLON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la terrasse de la propriété de Nolwenn PILLON dans le bourg de FRAYSSINET étant construite sur le communal, SOGEXFO (géomètres experts), à la demande de la commune, a réalisé une régularisation foncière.

Dès lors, il est décidé à l'unanimité de céder le terrain correspondant à la terrasse, d'une superficie de 23 m², à Melle Nolwenn PILLON, au prix de 3.50€ le m², les frais d'acte étant à la charge de celle-ci.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié.

● **PROJET D'ADHESION A UN SYNDICAT D'EAU**

Monsieur le Maire expose le problème de vétusté du réseau d'eau potable actuel (datant d'une soixantaine d'années) d'une longueur de 7 kms en PVC et 7 kms en acier. Le taux de rendement est actuellement de 56.1% alors qu'il devrait être supérieur à 65%. (Ex : sur 10 m³ achetés au syndicat de la Bouriane nous ne vendons que 5.6m³).

Trois devis ont été sollicité pour la réfection de 500 mètres linéaires, devis qui s'élèvent pour cette longueur entre 59300.00€ et 82500.00 €.

Si le village pouvait éventuellement faire face à une réparation ponctuelle, cela deviendrait absolument impossible dans le cadre d'interventions successives. La commune déjà adhérente au Syndicat d'eau de Lamothe Cassel pour un tiers du réseau, envisage l'intégration totale du réseau

à ce syndicat qui prendrait en charge son entretien. Cette adhésion totale entraînerait une augmentation de l'eau d'un euro le mètre cube abonnement compris, pour les deux tiers restants.

Un prochain conseil municipal prendra une décision définitive sur cette adhésion totale.

- **ANNULATION DE LOYERS ET CHARGES DU MULTIPLE RURAL**

En date du 19 novembre 2020, Madame PAINCO Fabienne locataire gérante du restaurant « Le Shalouna » depuis le 1^{er} novembre 2019, a sollicité la mairie pour une exonération de paiements de loyers pendant la durée du 2^{ème} confinement.

Avant de passer au vote, il est précisé aux conseillers municipaux qu'une dette d'élevant à la somme de 3276.87€, concernant l'abonnement et les consommations d'électricité du restaurant et du local (précédemment annexé audit restaurant) et loué à Monsieur PONCET depuis juin 2017, est toujours impayée à ce jour.

En effet, lors du départ de l'ancien gérant, la précédente municipalité a souscrit un contrat d'électricité pour la mise en place d'une régie concernant le restaurant et la location consentie à Mr PONCET. Or, il s'avère que toutes les factures d'électricité, réglées par la commune, depuis le 1^{er} novembre 2019 (date d'effet du bail « LE SHALOUNA) n'ont fait l'objet de la part de la municipalité en place à l'époque, d'aucune répercussion sur les charges, ni de facturations aux deux locataires concernés.

Monsieur le Maire propose donc le report de la décision à prendre sur l'exonération des loyers demandée par Mme PAINCO, en précisant sa position de n'accorder une éventuelle exonération que sous la condition préalable du règlement total de la dette. Un courrier, en date du 24 /11/2020 a été remis à Mme PAINCO (avec copies des factures) et un courrier remis à Mr PONCET, précisant pour chacun le mode de calcul de la répartition.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Mr DECHAMPS fait part aux conseillers de la majorité de son « indignation » concernant des services rendus récemment par le cantonnier, employé de la mairie, à deux habitants du village, savoir d'une part le nettoyage d'une tombe avant inhumation, d'autre part le découpage d'un arbre dépendant de la commune, mais tombé dans un jardin privatif et le don de cet arbre au propriétaire du jardin.

Monsieur le maire s'étonne de cette indignation alors même que dans le contexte actuel, particulièrement éprouvant et douloureux, surtout lors d'une inhumation, il s'agit là de simples actions d'aide et de solidarité.